1er congrès de la CSC francophone - 28 février 2019

«Solidarité francophone»

Compte-rendu

Solidarité francophone

| édition spéciale de Syndicaliste | n° 904 | 25 mai 2019 |
Bimensuel édité par la Confédération des syndicats chrétiens | chaussée de Haecht, 579 | 1031 Bruxelles | Bureau de dépôt Bruxelles X | P 912043

CSC lacsc.be

Sommaire

Chaque congressiste a apporté sa pièce pour coconstruire le puzzle géant de la CSC francophone.

AVANT-PROPOS 3

OUVERTURE DU CONGRÈS
Anne Léonard, secrétaire nationale en charge des Affaires bruxelloises 4-5

LES LIGNES DE FORCE 6-18

LES RÉSOLUTIONS D'ACTUALITÉ ET D'ACTIVITÉS 19-24

CLÔTURE DU CONGRÈS
Marc Becker, secrétaire national en charge des Affaires wallonnes et francophones 25-26

EN MARGE DU CONGRÈS 27
- La chronique de Myriam Leroy: «Faites de la culture» 28-31
- Photomaton 32-35
- Malika et David, les animateurs 36
- Kody, l'humoriste 36

Colophon

Rédaction: CSC - BP 10 - 1031 Bruxelles | **Photos:** Aude Vanlathem | **Secrétariat de rédaction:** Donatienne Coppieters | **Tél.** 02.244.32.83 | **Courriel:** dcoppieters@acv-csc.be | **Site internet:** www.lacsc.be | **Éditeur responsable:** Dominique Leyon | **Lay-out:** Joost Gevaert - Gevaert Graphics | **Imprimerie:** Corelio Printing |

Avant-propos

Le 28 février 2019, 225 militants ont tenu le premier congrès de la CSC francophone. Celui-ci est sans équivalent dans l'ensemble du mouvement syndical belge francophone. Le congrès a exprimé une revendication essentielle: la solidarité francophone. Promouvoir notre Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté française), souhaiter son développement et exiger davantage de moyens financiers pour mener ces politiques est une mission que les militants ont donné à la CSC francophone.

Le développement économique de la Wallonie et de Bruxelles est une priorité de la CSC. Mais les politiques de développement économiques sont vouées à l'échec si elles ne sont pas écologiquement responsables et si ce développement économique n'est pas pensé en termes de développement social.

Le développement économique régional absorbe les débats et occupe la première priorité politique. La CSC francophone revendique en parallèle un pacte social francophone. Il est urgent d'investir massivement dans la Fédération Wallonie-Bruxelles parce que ses services publics et collectifs sont essentiels pour mener des politiques de lutte contre les inégalités, et pour favoriser l'autonomie et l'émancipation des personnes.

La Fédération Wallonie-Bruxelles gère des compétences essentielles au bien-être de la population: enseignement, petite enfance, culture, éducation permanente, aide à la jeunesse, sport, etc. C'est par la voie de 20 lignes de force que les militants ont pris des positions communes qui sont autant de messages à l'adresse des responsables politiques. Le principal sera une surprise pour bon nombre d'observateurs: non la Fédération Wallonie-Bruxelles n'est pas un vieux fossile. Elle est indispensable pour nos affilié·e·s, militant·e·s et leurs familles. Elle doit redevenir une priorité politique majeure.

À l'occasion des élections régionales qui se tiennent le 26 mai, le parlement de la Fédération sera renouvelé et un nouveau gouvernement francophone sera mis en place. La CSC francophone sera plus que jamais vigilante pour que la nouvelle législature fasse de la solidarité plus qu'un slogan: un vrai guide pour toutes les politiques, dans l'intérêt de tous les francophones, de Wallonie et de Bruxelles.

Marc Becker,
secrétaire national en charge de la CSC francophone

Anne Léonard: «Nous, francophones wallons et bruxellois de la CSC, nous mettons les citoyens au centre de nos réflexions, chacun dans leurs singularités, en tenant compte de leurs préoccupations et de leurs besoins.»

Ouverture du congrès

Anne Léonard, secrétaire nationale en charge des Affaires bruxelloises

Chères amies, chers amis,

Nous voici donc arrivés à l'entame du congrès du Comité communautaire francophone. Premier congrès, premières lignes de force pour la CSC francophone!

Un premier congrès qui a quand même déjà fait l'objet de prémices quand en 2013, à l'issue du congrès du Comité régional bruxellois et du congrès du Comité régional wallon, nous étions rassemblés et avions échangé sur les matières de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Nous nous retrouvons donc aujourd'hui, pour une journée complète de congrès, à la fois pour renforcer nos liens entre francophones wallons et bruxellois, mais également, autour d'un congrès qui nous permet de jeter un regard sur ce qui a été fait, et de nous fixer les balises suivantes, dans l'intérêt des travailleuses et des travailleurs, des citoyennes et citoyens et de la qualité des services collectifs mis à leur disposition.

Nous sommes aujourd'hui 225 congressistes, rassemblés sous l'égide de la solidarité francophone, je cite, «pour un Pacte social francophone». Parce que la CSC est une organisation qui fédère et qui crée la solidarité, qui met en débat et qui lutte contre les inégalités, les discriminations et la paupérisation, dans une responsabilité commune.
Les résolutions qui seront adoptées au terme de ce congrès résumeront les points essentiels des fondamentaux sur la base desquels les militantes et militants wallons et bruxellois s'uniront. Parce que nous sommes à la CSC un syndicat proche de tous et qui reconnaît chacune et chacun dans ses singularités pour la construction d'un projet collectif.

«Nos premières résolutions nous invitent non pas à avoir peur, non pas au repli sur soi, mais à mutualiser nos regards, nos intelligences, nos savoir-faire et notre volonté de faire progresser l'ensemble de notre société.»

Dans des moments où les extrêmes s'affrontent, où l'on renvoie sans cesse à l'importance de l'identité, où les aspirations de la population ne semblent plus prises en compte par les gouvernements, la cohésion syndicale est un élément essentiel d'émancipation et une force de propositions.

Nos premières résolutions nous invitent d'ailleurs, non pas à avoir peur, non pas au repli sur soi, mais à mutualiser nos regards, nos intelligences, nos savoir-faire et notre volonté de faire progresser l'ensemble de notre société.
Nos résolutions seront autant de signaux adressés aux responsables politiques. Soyez certains que nous nous baserons sur ces positions pour aller de l'avant.

Chers congressistes,
Un congrès est aussi un magnifique processus démocratique, de préparation et de consultation. Vous avez tous intensément participé à cette dynamique. Pas sur la base d'une dynamique descendante, mais réellement sur la base d'une dynamique ascendante. En le faisant d'une manière

large à partir de nos instances et de nos organisations, en s'imprégnant de ce qui se vit sur le terrain et dans le monde du travail. Et le nombre de réactions et d'apports lors des consultations sur la première proposition de lignes de force montre bien tous les débats qui ont été menés pour préparer ce congrès.
Je tiens à adresser mes félicitations à chacun d'entre vous, wallonnes et wallons, bruxelloises et bruxellois, qui ont débattu et contribué à ce congrès. Également mes remerciements à tous les collègues qui se sont investis dans la préparation de ce congrès, dans les fédérations, mais aussi au sein de tous les services de la confédération. Mes félicitations dès à présent pour l'excellent travail préparatoire accompli!

Nous comptons aussi, à l'amorce de ce congrès, pas moins de 19 lignes de force relatives aux compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Des lignes de force qui balisent pour l'ensemble de la CSC comment continuer à construire une société plus juste et égalitaire, sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en solidarité avec les travailleurs et les citoyens francophones.

Tandis que certaines «forces vives» bruxelloises phosphorent de leur côté et imaginent des solutions, tandis que certains politiques wallons montent au créneau et pensent pouvoir bricoler les institutions, NOUS, francophones wallons et bruxellois de la CSC, nous mettons les citoyens au centre de nos réflexions, chacun dans leurs singularités, en tenant compte de leurs préoccupations et de leurs besoins.

Rappelons que nous n'avons jamais été demandeurs ni défenseurs à la CSC de la 6ème réforme de l'État. Mais nous nous adaptons parfaitement aux structures et nous développons notre action au sein des Régions et Communautés.

Bref, l'état d'esprit dans lequel nous abordons ce congrès n'est pas de «casser la baraque». Nous souhaitons au contraire que la Communauté française continue à jouer le rôle qui lui est imparti, en améliorant ce qui doit l'être, en dialogue pour un projet francophone.

Certes, les défis qu'elle doit relever en matière d'enseignement, d'accueil de la petite enfance, de jeunesse, de culture et d'éducation permanente notamment sont à notre estime énormes. À Bruxelles notamment, nous ne pouvons nous satisfaire de son action, spécialement pour les secteurs qui nous concernent le plus directement, comme l'enseignement et les missions de l'ONE.

L'administration de la Communauté française laisse aussi à désirer, notamment le service chargé de l'équivalence des diplômes, dont les insuffisances pèsent lourd dans le fonctionnement du marché de l'emploi bruxellois.

Mais notre rôle est de savoir décrypter les besoins et les enjeux, de détecter les injustices et les incohérences, et d'anticiper les réflexions et les réponses, dans l'intérêt réel des citoyens. Parce que la force de la CSC est de pouvoir proposer pour aujourd'hui et pour demain.

En guise de petit échauffement, nous démarrons par un film qui retrace une série d'enjeux syndicaux liés aux compétences de la Fédération Wallonie Bruxelles

Anne Léonard: «Notre rôle est de savoir décrypter les besoins et les enjeux, de détecter les injustices et les incohérences et d'anticiper les réflexions et les réponses, dans l'intérêt réel des citoyens. Parce que la force de la CSC est de pouvoir proposer pour aujourd'hui et pour demain.»

Les lignes de force

CSC FRANCOPHONE

Solidarité francophone

Présentation des sections

Afin de débattre des priorités de la CSC francophone et de ses projets de lignes de force, le débat et les votes ont été organisés en quatre sections. Chaque organisation a délégué ses représentant·e·s, militant·e·s et permanent·e·s pour pouvoir porter ses positions dans chaque section. Les délégations ont respecté des critères ambitieux de représentativité afin d'assurer la présence des délégués jeunes et femmes.

Chaque section était dotée d'une présidence, d'un rapporteur, d'un secrétaire et d'un compteur de votes. Ce n'est que si les sections ne pouvaient se mettre d'accord à plus de la majorité que la ligne de force mise en débat était renvoyée au vote du congrès. La participation des militants aux travaux préparatoires a permis de dégager des consensus sur la quasi-totalité des lignes de force dans le cadre des travaux en sections, et les 19 lignes de force sont même devenues 20.

Section 1. Pacte social francophone

Présidée par Marie-Hélène Ska, secrétaire générale de la CSC, cette section a voté les lignes de force 1 à 3. Celles-ci définissaient les priorités de la CSC francophone concernant l'ensemble des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les congressistes wallons et bruxellois francophones ont ici réussi ce que les responsables politiques arrivent rarement à faire: s'accorder sur un cadre global commun aux francophones pour mener à bien les politiques qui nous concernent tous. Ce fut l'occasion de confirmer l'attachement de la CSC francophone aux compétences communautaires et d'affirmer notre ouverture aux débats institutionnels sur des transferts de compétences possibles entre les Régions bruxelloise et wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ceci avec des balises fortes qui permettent de mettre en avant non pas la tuyauterie institutionnelle, mais l'intérêt des services publics et collectifs non marchands, des familles et des enfants qui sont les premiers bénéficiaires des politiques publiques communautaires.

Section 2. Enseignement

Présidée par Marc Becker, secrétaire national en charge des Affaires wallonnes et francophones, cette section a voté les lignes de forces 4 à 8 sur l'enseignement. Vaste débat et les congressistes s'y sont donnés à cœur joie. Cette section est celle qui a pris le plus de temps pour clôturer ses travaux. Débat sur le tronc commun, le statut de chercheur, les horaires des écoles en lien avec les besoins des enfants et de leurs familles, etc. C'est finalement sur la durée du tronc commun que le débat a dû être reporté en plénière où les congressistes se sont accordés sur une position de soutien au tronc commun tel que prévu par le Pacte d'excellence, soit un enseignement commun pour tous les élèves jusqu'à la troisième année du secondaire, inclus.

Section 3. Enfance, jeunesse et sport

Présidée par Anne Léonard, secrétaire nationale en charge des Affaires bruxelloises, cette section a voté les lignes de force 9 à 13 sur l'enfance et la jeunesse, ainsi que la ligne de force 19 sur le sport. Cette section a permis notamment un débat intéressant sur les horaires d'ouverture des centres d'accueil de la petite enfance. Le travail en section est aussi l'occasion d'initier des revendications originales. Ainsi, en matière de sport, l'idée d'assurer un accès pour toutes et tous, en élargissant au sport la pratique des tickets «article 27» actuellement prévus pour la culture.

Section 4. Culture et éducation permanente

Présidée par Paul Palsterman, secrétaire régional de la CSC bruxelloise, cette section a voté les lignes de force 14 à 18 sur la culture et l'éducation permanente. Elle a aussi traité de la ligne de force 20 sur les compétences qui relevaient de la sécurité sociale et qui ont été communautarisées par la 6ème réforme de l'État. Il faut ici relever l'attention particulière qui a été donnée à la problématique des artistes.

Luca Ciccia, permanent au service d'étude, a coordonné la rédaction des lignes de force.

Pour un Pacte social francophone: les priorités de la CSC francophone

1. Pour un débat sans tabou sur la meilleure organisation de la solidarité intra-francophone
2. Pour un plan d'investissement pluriannuel
3. Pour des politiques communautaires qui intègrent de manière transversale:
   a. l'égalité entre les femmes et les hommes;
   b. la lutte contre la pauvreté, notamment celle des enfants;
   c. une concertation sociale renforcée;
   d. la participation citoyenne et l'émancipation;
   e. la lutte contre les discriminations;
   f. la transition écologique;
   g. la mise en œuvre programmée de la réduction collective du temps de travail avec embauche compensatoire, sans perte de revenu pour la·le travailleur·euse et sans préjudice pour la sécurité sociale;
   h. le refus de la marchandisation et de la commercialisation des services.
4. Pour une école obligatoire réellement gratuite, inclusive, égalitaire, émancipatrice et porteuse de réussite pour tou·t·es.
5. Pour un accueil de la petite enfance qui assure des places de qualité accessibles pour tous les enfants, en dehors de l'offre privée lucrative.

Avertissement

- Le document reprendra le terme de «Fédération Wallonie-Bruxelles», ou «Fédération» pour traiter de la «Communauté française» qui est le terme constitutionnel mais n'est plus d'usage courant, y compris par l'administration elle-même, sur décision unanime des pouvoirs politiques.
- Quand il est fait usage du terme de «citoyen», il évoque toute personne présente sur le territoire et ne se limite pas au citoyen doté du droit de vote.
- La notion de services collectifs ou de services non marchands vise ici les services publics ou associatifs à but non lucratif, subsidiés par les pouvoirs publics.

© Donatienne Coppieters

CHAPITRE I. POUR UN PACTE SOCIAL FRANCOPHONE

LF 1: Une Fédération Wallonie-Bruxelles au service d'une solidarité la plus étendue possible et l'égalité réelle comme objectif

1.1. Pour que la solidarité s'exerce efficacement, la CSC prône son développement en l'appuyant sur une base la plus étendue possible. La CSC préférera toujours la solidarité la plus large possible. Cette solidarité doit tenir compte des capacités contributives et des besoins de chaque personne et viser l'objectif d'une égalité réelle pour tou·te·s. Nous défendons la solidarité entre les personnes, les territoires et les Régions, et les politiques progressistes et émancipatrices pour toute la population. Nous soutenons à ce titre un socle commun francophone pour les politiques culturelles et l'enseignement.

1.2. La CSC francophone est ouverte à toutes les discussions si celles-ci mènent à la fois à améliorer:

- la qualité et l'accessibilité des biens et services publics et collectifs;
- la qualité des conditions de travail;
- la capacité citoyenne à comprendre la vie sociale et politique;
- la participation démocratique et l'évaluation des politiques menées.

La CSC francophone constate les prises de position des un·e·s et des autres sur l'avenir des institutions communautaires. Elle invite la Fédération Wallonie-Bruxelles à mener un débat sans tabou en dotant toutes les parties prenantes des éléments qui permettent de prendre les bonnes orientations, en respectant les principes de solidarité et de qualité des services qui guident la Fédération. Il s'agira de bien évaluer:

- les flux financiers de diverses natures, publics et privés;
- les besoins existants actuels et futurs;
- les intérêts éventuels à simplifier la complexité institutionnelle francophone.

En associant dans cette évaluation les publics concernés, les associations, institutions et organisations syndicales, les pouvoirs publics devront, le cas échéant, estimer les meilleures manières de simplifier les institutions communautaires, y compris en envisageant des mécanismes de compensation et de solidarité, en veillant aux principes d'égalité et de discrimination positive.

LF 2: Un réinvestissement durable, porteur de sens, pour des biens et services d'intérêt collectif accessibles à tou·te·s

2.1. La Fédération est sous-financée et nécessite un réinvestissement massif: en personnel, équipements et connaissances. Après plusieurs plans d'investissement régionaux essentiellement tournés vers le développement de l'économie privée et marchande, la CSC attend un plan d'investissement public pluriannuel qui doit servir et renforcer les compétences de la Fédération tant celles-ci ont aussi pour utilité de servir l'économie des Régions et du pays. Ce plan doit pouvoir mener d'ici 2030 à 20% d'augmentation des moyens de la Fédération (au-delà de l'indexation) pour améliorer les conditions de travail, les équipements et infrastructures, pour assurer une meilleure qualité de services aux bénéficiaires et atteindre les objectifs de gratuité et d'accessibilité des services d'intérêt général. La solidarité ainsi renforcée doit s'exercer indépendamment de la localisation des personnes et en ciblant surtout les bénéficiaires les plus précaires.

2.2. La solidarité fiscale et budgétaire entre entités fédérées et de la part du pouvoir fédéral doit être débattue sans tabou au regard du niveau élevé des priorités à mettre en œuvre. Pour la CSC francophone, le manque de financement public ne peut pas trouver de solution dans les partenariats public-privé. La CSC francophone insiste sur la nécessité d'un refinancement structurel compte tenu de l'importance des compétences couvertes par la fédération Wallonie-Bruxelles. La CSC francophone étudiera les meilleures options possibles, en collaboration avec le milieu académique et le Moc, avec l'objectif de garantir les besoins réels et de proposer des évolutions institutionnelles le cas échéant.

2.3. Nous prônons un autre modèle de développement qui conjugue qualité de vie, de l'environnement, des emplois de qualité pour tou·tes, une fiscalité juste, une économie qui réponde aux besoins et une redistribu-

tion équitable des richesses produites qui permette de rendre réellement accessibles les biens et services publics et d'intérêt collectif, en visant la gratuité de ceux-ci et leur développement. À contrario, nous nous opposons fermement au développement de la commercialisation, de la marchandisation des services publics et collectifs et aux politiques de mise en concurrence des opérateurs publics, parapublics et associatifs, exercée notamment via la sous-traitance. Le secteur privé marchand, vu ses objectifs de rentabilité, n'est pas compatible avec les biens et services publics et collectifs promus par la Fédération et ne peut être associé aux marchés publics et divers appels à projets que dans le respect de clauses sociales et environnementales strictes.

LF 3: Des politiques qui intègrent de manière transversale les grandes priorités

3.1. L'égalité entre les femmes et les hommes doit être menée de manière transversale et guider l'ensemble des politiques, tant par le biais des politiques d'emploi subsidiées de manière directe et indirecte par la Fédération que par le biais des politiques mises en œuvre. Nous recommandons une évaluation des politiques publiques avec des chiffres sexués et des tests de situation (1).

3.2. La lutte contre la pauvreté, notamment celle des enfants qui découle de celle des parents, doit être menée de manière transversale, tant par le biais des politiques d'emploi subsidiées de manière directe et indirecte par la Fédération, que par le biais des politiques mises en œuvre. Le plan transversal de lutte contre les inégalités et la pauvreté doit aboutir et être concerté avec l'ensemble des partenaires concernés. Les politiques de lutte contre la pauvreté doivent agir sur les causes de celle-ci et pas seulement sur ses conséquences.

3.3. La transition écologique doit intégrer de manière transversale toutes les politiques de la Fédération, par des investissements publics conséquents et réalistes dans les équipements et infrastructures de toute nature qui tiennent compte des défis écologiques, sociaux, et énergétiques, notamment par une politique de mobilité ambitieuse, par un usage des marchés publics comme levier pour le développement social et environnemental et par un contrôle strict des épargnes et placements (sous contrôle direct ou indirect de la Fédération).

3.4. La Fédération doit également participer à l'objectif du plein emploi de qualité en développant davantage tous ses services par plus d'embauche, par de la réduction massive et collective du temps de travail, sans perte de salaire, par exemple sur le modèle qu'offre le «Maribel social», et par le développement de formules telles que le plan Tandem (2) pour tenir compte de la pénibilité de la carrière dans les métiers et services de la Fédération. Elle doit lutter activement contre l'utilisation des contrats précaires, des temps partiels, contre la contractualisation dans la fonction publique et l'usage abusif des dispositifs d'insertion quand ils renforcent la précarisation des emplois. Le Pacte social devra également promouvoir l'amélioration des conditions de travail existantes tout en poursuivant les objectifs d'harmonisation, par la voie d'accords ambitieux pour le secteur non marchand et par un réinvestissement continu en faveur de toutes les professions de l'enseignement.

1.5. En tant qu'organisation syndicale interprofessionnelle, la CSC francophone défend une concertation sociale forte et effective, à tous les niveaux de la chaîne de décision et de mise en œuvre. Le Conseil économique et social de la Communauté française doit être mis en œuvre et les diverses instances de concertation sociale relancées et respectées. À défaut, la réunion du CESEW (3) avec l'aile francophone du CESRBC (4) devrait pouvoir remettre des avis sur les matières de la Fédération.

3.6. La protection, l'exercice effectif, le renforcement et l'élargissement des droits politiques, économiques,

(1) Le test de situation permet de vérifier concrètement une discrimination supposée pour la faire constater. Par exemple, en envoyant auprès d'un employeur des CV totalement identiques à l'exception de l'origine du nom.

(2) Le plan Tandem est une formule de réduction de temps de travail qui combine réduction à mi-temps pour les travailleurs en fin de carrière et embauche compensatoire d'un jeune.

(3) Le Conseil économique, social et environnemental de Wallonie réunit les représentants syndicaux et patronaux. Cet organe de concertation a une mission d'avis et de recommandations sur les compétences de la Région wallonne: emploi, environnement, aménagement du territoire, protection du patrimoine, placement, formation, économie sociale, gestion du patrimoine naturel et du milieu rural, etc.

(4) Le Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale est l'organe de concertation bruxellois qui réunit les représentants syndicaux et patronaux. Il a une mission d'avis et de recommandations sur les compétences socio-économiques de la Région Bruxelloise, et des missions spécifiques de concertation en matières d'emploi, d'intérim, et d'économie sociale.

sociaux, culturels et environnementaux sont une lutte permanente pour la CSC. Les droits économiques et sociaux rassemblent les conditions matérielles de base nécessaires à la réalisation de tous les droits. La démocratisation des divers champs de la vie politique et socio-économique doit guider de manière transversale les politiques menées, particulièrement en Fédération Wallonie-Bruxelles au regard de ses diverses compétences.

3.7. La CSC francophone constate à regret l'importance de discriminations de divers types, notamment de genre, d'origine, d'âge, de conviction philosophique ou religieuse, d'orientation sexuelle, de capital économique ou culturel, de langue, de santé, de handicap, etc. La CSC francophone demande un plan communautaire de lutte contre le racisme, le sexisme et les discriminations et des moyens d'investigation tels que les tests de situation.

3.8. La CSC francophone est particulièrement attentive à ce que tous les publics soient réellement associés aux projets qui les concernent, à la transparence et l'équité dans leurs mises en œuvre et à l'évaluation des politiques.

3.9. La Fédération doit se doter d'une «charte associative», en tant qu'outil de lutte contre la marchandisation des services publics et collectifs non-marchands, et de promotion du fait associatif et du partenariat entre les opérateurs et la Fédération (en tant que pouvoir régulateur). La CSC francophone souhaite que cette charte soit constitutive du Pacte social francophone.

3.10. Les compétences et objectifs de la Fédération sont d'œuvrer à ce que chacun·e puisse, en toute égalité, exercer effectivement ses droits de citoyen·ne. Nous revendiquons le soutien public aux initiatives collectives qui favorisent l'acquisition par tou·te·s des connaissances utiles à l'exercice de la citoyenneté. Il s'agit de favoriser l'esprit critique, la diversité culturelle et l'accès démocratique aux cultures, ainsi que l'accès à la formation tout au long de la vie – quelle que soit la situation socioprofessionnelle – et à une information non déformée par le poids des lobbies marchands, politiques, médiatiques.

3.11. L'ensemble des politiques doit intégrer l'autonomisation et l'émancipation tant à l'égard des travailleur·euse·s que des bénéficiaires et de leurs familles.

CHAPITRE II: POSITIONS RELATIVES AUX COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES

A. ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

LF 4: Pour une école égalitaire et de qualité

4.1. Nous voulons œuvrer pour une école de qualité, démocratique, égalitaire, inclusive, ouverte à tou·te·s, qui respecte le rythme de chacun·e et qui réalise une véritable mixité sociale. La mixité sociale doit être réalisée par un système de contrôle des inscriptions conçu dans ce but. Il faut adapter les moyens aux besoins et tenir compte des besoins et capacités de toute nature des enfants et de leurs familles. Sans dérogations possibles, les classes de maternelles ne peuvent dépasser le nombre de 15 élèves tout en veillant à la présence d'un·e puériculteur·rice dans chaque implantation. Les classes de primaire et de secondaire doivent voir adapter leur nombre d'élèves selon les indices socio-économiques de l'établissement, les filières d'enseignement et ce pour assurer l'école de la réussite pour tou·te·s quels que soient le réseau d'enseignement ou la tendance démographique. Le taux d'encadrement moyen doit mieux tenir compte des indices socio-économiques, des particularités des grandes villes et des besoins ruraux en tenant compte des décrets existants et sans dérogations possibles.

Les lignes de force

4.2. Une école de la réussite demande des personnels (1) et un environnement scolaire de qualité tout au long du parcours des élèves. La formation initiale et continuée des enseignant·e·s doit être améliorée, et les reconnaissances et validations d'expériences mieux assurées. La lutte contre la pénurie d' enseignant·e·s doit être renforcée et leur nombre doit être augmenté, surtout là où les besoins sont les plus importants, dans une logique de discrimination positive et d'équité. Ceci implique aussi une politique volontariste en matière de remplacement des enseignant·e·s absent·e·s.

4.3. Une école de qualité suppose des infrastructures de qualité. Il faut assurer davantage de moyens pour moderniser, rénover, créer des bâtiments et des places scolaires de qualité (notamment pour rencontrer les enjeux relatifs au boom démographique) et les équiper en cohérence avec le monde dans lequel les jeunes évoluent.

4.4. La lutte contre le décrochage scolaire et le redoublement suppose des mesures structurelles dont l'orientation et la remédiation. L'orientation scolaire doit être repensée afin de laisser toutes les portes ouvertes aux élèves, en luttant contre les stéréotypes de genre et les déterminants sociaux. La CSC francophone demande également que la remédiation soit inscrite au cœur des pratiques scolaires et non laissée à des acteurs marchands. Les centres PMS doivent être renforcés et doivent travailler en étroite collaboration avec le corps enseignant.

4.5. Les enfants en situation de handicap ont tous droit à l'autonomie, à l'insertion sociale et à la participation à la vie de la communauté. Dès lors, nous soutenons le développement de l'école inclusive. Nous soulignons aussi la nécessité de former les enseignant·e·s à la question du handicap afin de favoriser cette inclusion. Il faut également veiller à la mise en place d'aménagements raisonnables grâce à l'apport de moyens humains et financiers.

4.6. L'école de la réussite doit pouvoir compter sur des structures qui garantissent une grande qualité de vie au sein des établissements scolaires qui passe par un renforcement de la lutte active contre le harcèlement, les violences et les discriminations en tout genre.

LF 5: Pour une école réellement gratuite

5.1. L'école obligatoire gratuite est un droit qui doit être mis en pratique et non un privilège. La gratuité de l'enseignement obligatoire doit être totale quel que soit le niveau de l'enseignement: maternel, primaire, secondaire, spécialisé. Le tronc commun (de la 1ère année de maternelle à la 3ème année du secondaire) doit, à mesure de son implémentation, être effectivement gratuit avant que cette gratuité ne s'étende à l'ensemble de l'enseignement obligatoire dans les plus brefs délais. Une liste de tous les coûts périphériques à l'obligation scolaire doit être réalisée et intégrée progressivement dans les dotations de fonctionnement que reçoivent les écoles. Tant que cet objectif n'est pas atteint, les frais scolaires doivent être limités au strict nécessaire et des plafonds doivent être établis par poste de frais exigés, à l'instar de ce qui se pratique en Communauté flamande (par exemple, plafond de participation des parents aux frais de fournitures ou de voyages scolaires).

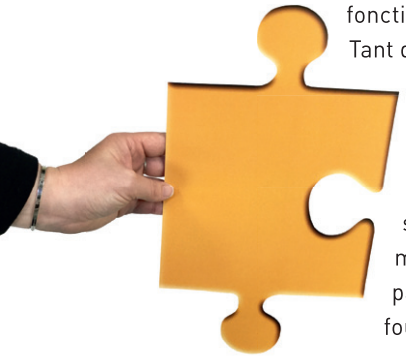

Un débat doit également avoir lieu concernant les frais liés aux activités extrascolaires, en lien avec la capacité contributive des familles.

5.2. Le Pacte scolaire a 60 ans en 2019. Nous demandons son évaluation au regard de ses effets, notamment sur la concurrence scolaire et les objectifs non rencontrés de gratuité.
Une école gratuite doit intégrer l'objectif de refus de la concurrence scolaire. L'offre scolaire doit être mieux régulée et accessible à tou·te·s de manière identique, et les conditions d'inscription doivent refléter les objectifs de mixité sociale et de discrimination positive. La CSC demande une politique de régulation alternative du «marché» scolaire, avec l'optique de décloisonner et de collaborer (entre pouvoirs organisateurs, entre réseaux, entre niveaux et filières d'enseignement), et dans une perspective de coresponsabilité des acteur·rice·s au bénéfice de la réussite et de l'émancipation des élèves. Les bassins «Enseignement qualifiant-Formation-Emploi» ont un rôle à jouer dans le dialogue entre les filières et réseaux.

(1) La notion «des personnels» recouvre l'ensemble du personnel des établissements ou en lien avec eux.

LF 6: Pour une école émancipatrice

6.1. La mise en œuvre d'un tronc commun renforcé fait partie intégrante des outils permettant l'émancipation des élèves par un enseignement mieux partagé et des choix d'orientation scolaire et professionnelle mieux ancrés. Nous soutenons la mise en œuvre du tronc commun comme proposé par le Pacte d'excellence (jusque à la 3ème année du secondaire) et prônons ensuite son évaluation pour envisager son éventuelle extension. Nous soutenons toutes les mesures qui contribuent à la revalorisation de l'enseignement technique et professionnel qui ne peut plus être vécu comme un enseignement de relégation.

6.2. L'orientation scolaire doit être repensée et ses acteur·rice·s sensibilisé·e·s afin de laisser toutes les portes ouvertes aux élèves en sortant des stéréotypes liés au sexe, au genre ou au milieu économico-socio-culturel. En effet, ceux-ci mènent les filles vers certaines filières et professions et les garçons vers d'autres, avec des impacts immédiats au moment de l'entrée dans la vie professionnelle en termes de salaires et de temps de travail.

6.3. L'enseignement en alternance mérite un meilleur soutien. Il rencontre l'objectif de l'école qualifiante et de la réussite pour tou·te·s. La formation en alternance doit être une filière d'excellence et non de relégation. La·le jeune doit être valorisé·e tant par l'acquisition croissante de compétences (accompagnement par un tuteur) que par un niveau de rétribution attractif, en lien direct avec les salaires du secteur. Les pouvoirs publics et les employeurs doivent contribuer à l'amélioration de cette rétribution. Tant que le contrat commun n'a pas acquis toutes les qualités du contrat d'apprentissage industriel (CAI), ce dernier doit être maintenu. Les incitants financiers doivent être octroyés au CAI pour éviter les discriminations et la concurrence entre les différents types de contrats.

6.4. La promotion sociale, au même titre que les autres filières, doit également continuer à être soutenue et développée pour davantage de publics et d'orientations. Elle est aussi une école de la seconde chance.

6.5. La formation continue doit rester une priorité, au travers du développement du congé-éducation payé, mais également par le renforcement de la validation des compétences dont le fonctionnement doit être réformé afin de couvrir plus rapidement un nombre plus important de métiers.

6.6. La CSC francophone porte une attention particulière à l'enseignement spécialisé. Il serait opportun de privilégier l'enseignement inclusif plutôt que la réorientation trop systématique de l'enfant dans l'enseignement spécialisé. Il faut maintenir tous les enfants de la classe dans de bonnes conditions et leur laisser toutes les chances de poursuivre un enseignement débouchant sur des perspectives qualifiantes et émancipatrices.

6.7. Nous sommes favorables aux pédagogies émancipatrices et à un renouvellement des contenus et des formes d'enseignement. L'enseignement doit créer des citoyen·ne·s autonomes, doté·e·s d'esprit critique. L'école doit créer les conditions de l'émancipation, de l'autonomie et l'assurance de l'épanouissement social et professionnel de chacun·e, sur la base de choix réellement libres des jeunes. Elle doit donner l'envie et la capacité d'apprendre, d'évoluer et de changer la société. Tous les enfants doivent bénéficier de ces droits quel que soit leur statut.

6.8. Dès le plus jeune âge, l'apprentissage des langues, des nouvelles technologies et du milieu naturel environnant doivent figurer en bonne place dans les priorités de l'enseignement développé par la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'apprentissage des langues doit être effectif dès le fondamental, y compris pour l'accueil des primo-arrivant·e·s. La logique d'échange et d'immersion doit être favorisée au maximum non seulement par rapport à l'apprentissage des langues, mais également par rapport aux nouvelles technologies.

6.9. L'obligation scolaire portée à 18 ans favorise l'autonomie, l'émancipation et les chances de réussite des jeunes. Elle évite également le renforcement de la concurrence scolaire et sa privatisation. Nous sommes opposés à sa réduction à 16 ans. De plus, nous soutenons l'augmentation progressive de la présence effective des enfants en maternelle vu l'impact positif de celle-ci sur l'éducation des enfants, par un abaissement à l'obligation d'instruction dès l'âge de 3 ans.

B. ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

LF 7: Investir dans l'avenir!

7.1. L'enseignement supérieur est en déficit d'investissement dans ses infrastructures, dans son encadrement pédagogique et de support. Il faut augmenter le financement public des établissements en sortant d'une logique de financement par «enveloppe fermée» qui exacerbe la concurrence entre les établissements. Il faut y remédier en répondant aux besoins réels et en luttant contre la marchandisation de l'enseignement. Nous soutenons la coopération entre les établissements de l'enseignement supérieur.

7.2. Il faut harmoniser, au plan européen, les politiques d'accès aux études (en supprimant les examens d'entrée et le numérus clausus), les politiques de financement public de l'enseignement supérieur et rendre démocratique l'accès aux études. Le coût des études à charge des familles, et/ou de l'étudiant·e, est trop important. Chaque jeune, quel que soit le milieu dont il est issu, doit pouvoir faire des études si c'est son choix et dans des conditions de vie correctes. Il importe que les pouvoirs publics rendent l'enseignement supérieur moins cher et élargissent les aides sociales. Une garantie d'accès à une bourse d'étude participe à la démocratisation des études. Les critères d'octroi d'une bourse et ses montants, doivent être revus. Le profil de la population étudiante accédant à l'enseignement supérieur devrait refléter l'ensemble de la société, y compris les personnes sans papier.

7.3. La CSC francophone soutient le développement de l'alternance dans l'enseignement supérieur.

LF 8: La recherche et le service à la collectivité

8.1. La recherche doit rester une priorité de l'enseignement supérieur. Elle doit s'inscrire dans une vision du développement non uniquement orientée sur les besoins du «marché». La recherche doit également être au service des intérêts culturels et non marchands de la collectivité et du service public et permettre leur meilleur développement. Outre sa mission d'enseignement et de recherche, la mission de service à la société doit être davantage reconnue et encouragée. Ainsi, le monde universitaire doit être davantage ouvert au monde des travailleur·euse·s, notamment en continuant à s'investir dans des facultés ouvertes (telles que Fopes et Fopa) et dans des organismes de recherches associant des académiques et des travailleur·euse·s ou leurs représentant·e·s. L'aller-retour entre la connaissance académique et l'expérience sociale et professionnelle est un élément essentiel de l'émancipation intellectuelle de tou·te·s et un garant de l'ancrage universitaire dans la vie réelle des citoyen·ne·s.

8.2 La recherche doit s'appuyer sur un véritable statut des chercheur·euse·s. Leurs conditions de travail doivent être améliorées (cf. barèmes revalorisés, horaires prévisibles et stables, stabilité de l'emploi et des contrats, perspectives et stabilité des carrières, activation du fonds de garantie non mis en œuvre, etc.) par la négociation collective.

C. PETITE ENFANCE

LF 9: Des places de qualités accessibles pour tou·te·s

Les premières années de vie sont déterminantes pour le développement de l'enfant. L'accueil de la petite enfance est un investissement bénéfique pour la collectivité à court, moyen et long termes. La Fédération Wallonie-Bruxelles, par le biais de l'ONE, doit garantir des places de qualité, en dehors de l'offre privée lucrative, accessibles à tous les enfants y compris ceux et celles en situation de handicap, quel que soit le revenu des familles et le statut des parents. Les moyens octroyés doivent permettre d'atteindre un taux de couverture des besoins réels de 100%, en commençant par équilibrer les taux de couverture sur le territoire de la Fédération en tenant compte de la densité de population, en particulier dans les zones rurales. Cette offre est cruciale pour les familles monoparentales et devrait être complétée par un meilleur service d'aide à la garde d'enfant à domicile. La Fédération doit en effet diversifier son offre et, à ce titre, elle doit également s'assurer du passage effectif de l'ensemble des accueillant·e·s vers le vrai statut de travail que le secteur a obtenu.

La CSC francophone plaide pour un recours aux Tic pour mettre en place des solutions innovantes de garde d'urgence à la journée pour les enfants des demandeur·euse·s d'emploi ainsi que des allocataires sociaux.

LF 10: Pour des horaires compatibles avec la qualité de vie de tou·te·s

La CSC francophone défend une politique d'accueil qui respecte les conditions de travail de tou·te·s et le droit équitable au repos. La flexibilité et la précarité imposées par le monde du travail aux parents-travailleurs, le plus souvent aux femmes, doivent être dénoncées et combattues. Elles ne peuvent servir d'exemple pour propager de la précarité et de la flexibilité au détriment des travailleur·euse·s du secteur public et associatif, également en charge de famille, et le plus souvent femmes également.

Cependant, des structures d'accueil spécifiques doivent être proposées pour tenir compte des contraintes des parents-travailleurs soumis à une forte flexibilité par leur employeur.

LF 11: L'éducation et la santé comme objectifs de l'accueil de la petite enfance

La CSC francophone défend une politique d'accueil qui prend en compte sa mission sociale, éducative et économique. Elle doit intégrer tous les temps de vie des enfants. Les repas et conditions matérielles de vie doivent ainsi intégrer les objectifs globaux de la Fédération en matière de qualité de vie et de développement durable. Le suivi sanitaire et alimentaire doit être optimal pour chaque enfant. Il est impératif que les repas s'inscrivent dans des circuits courts et «bio», sans frais supplémentaires à charge des familles.

D. JEUNESSE

LF 12: Une aide à la jeunesse axée sur la prévention et qui rencontre les besoins de protection de la jeunesse

Dans le secteur de l'aide à la jeunesse, la prévention reste la bonne manière de prendre en charge les jeunes et leurs familles afin de leur offrir aide et soutien, y compris en matière de structures d'hébergement qui doivent être uniquement dans un cadre non lucratif (public ou ASBL). La prévention avec les familles doit rester la priorité du secteur. Il convient également d'organiser les formes concrètes de leur participation.
La Fédération Wallonie-Bruxelles doit également assurer de bonnes conditions d'aide et de soutien aux jeunes, soit en leur offrant des services d'accompagnement de qualité dans le milieu de vie, soit en leur permettant d'être hébergé·e·s dans des structures épanouissantes et adéquates. Nous constatons une modification dans le profil des prises en charge (psycho, rupture au niveau social, psychiatrisation, précarité, marginalisation), ce qui nécessiterait des formations adaptées pour y faire face.
Il faut noter un manque criant de places d'accueil et de prises en charge pour les jeunes en difficulté, sur tout le territoire et en particulier à Bruxelles. Cela nécessite de renforcer partout l'encadrement psycho-éducatif, d'assurer des conditions de travail décentes, afin de mieux répondre aux besoins des jeunes et de leurs familles.

LF 13: Contribuer à l'autonomisation des citoyen·ne·s de demain

La Fédération contribue à la construction de la démocratie de demain. Elle doit renforcer son soutien aux organisations de jeunesse qui remplissent un rôle important de socialisation, d'autonomisation et d'éducation permanente. Il faut les reconnaître, les valoriser et mener une politique de soutien et de développement dans le respect de ce rôle et de l'autonomie associative, par exemple en proposant un incitant financier à l'inscription des jeunes dans une organisation de jeunesse.
La Fédération doit conscientiser les jeunes afin d'assurer leur participation aux politiques qui les concernent. Pour mettre tout cela en œuvre, nous soutenons la mise en place de budgets participatifs.

E. ÉDUCATION PERMANENTE

LF 14: Le droit effectif à la critique, à la mobilisation collective et à la participation politique de tou·te·s

Les finalités et la méthode de l'éducation permanente doivent continuer à être garanties et renforcées par la Fédération. Son décret doit soutenir les actions, organisations et associations d'éducation permanente, de manière pluraliste, transversale et transgénérationnelle aux autres secteurs culturels. L'action des associations d'éducation permanente s'inscrit au cœur du projet de démocratie culturelle: il s'agit de rendre à chacun·e, collectivement, le pouvoir de comprendre, de critiquer, d'agir et de participer à la vie collective et à la délibération politique, dans une visée de citoyenneté active, d'égalité et de progrès social. Ce rôle démocratique essentiel de l'éducation permanente doit être mieux reconnu, visible et soutenu, en tant que moteur de l'action sociale, culturelle et politique.

LF 15: Le financement et le soutien des activités et du personnel ainsi que des actions innovantes

Le décret doit être correctement mis en œuvre par un financement à 100% de celui-ci, permettant un financement plein et entier des actions et des ASBL reconnues. La Fédération doit se doter de moyens pour permettre le développement du secteur. De même, elle doit permettre le financement de projets innovants. Le contrôle et les conditions d'octroi des subsides doivent être liés au respect du décret sur l'éducation permanente. Ils ne doivent ni entraver la bonne gestion et la qualité des emplois utiles à la pérennisation des projets et structures, ni entraver la liberté et l'autonomie d'action des associations. L'action de l'éducation permanente ne doit pas être évaluée sur la base de résultats purement quantitatifs, alors que le processus de changement et d'appropriation des principes de l'éducation permanente s'intègre dans des temps longs.

LF 16 : La défense et le maintien du droit culturel individuel du·de la travailleur·euse à travers le congé-éducation payé

Bien que le congé-éducation payé (CEP) soit une compétence régionale, nous réaffirmons en tant que CSC francophone les principes transversaux suivants: le CEP en tant que droit culturel individuel du·de la travailleur·euse, au-delà de son employabilité, doit être maintenu, renforcé et élargi aussi bien dans sa couverture des bénéficiaires (principalement pour les travailleur·euse·s à temps partiel) que dans sa durée. Il doit être considéré comme un droit universel pour les travailleur·euse·s à se former en fonction de son développement personnel.

F. CULTURE

LF 17: La culture comme droit fondamental

La culture est un droit fondamental de chaque citoyen·ne. Elle doit être et doit rester un bien commun accessible aisément à tou·te·s! La Fédération doit continuer à promouvoir, y compris au-delà de la Communauté, ses valeurs d'émancipation, de citoyenneté, d'égalité des chances, son attachement à la promotion et la mise en œuvre effective des droits politiques, économiques, culturels, sociaux. Il faut promouvoir le rôle de la culture comme outil de socialisation et de lutte contre la pauvreté. Elle doit être gratuite dans le cadre scolaire et de l'aide à la jeunesse.

LF 18: La culture comme outil d'émancipation et d'éveil citoyen

18.1. La Fédération Wallonie-Bruxelles doit continuer à soutenir les actions et les structures qui portent l'émancipation des citoyen·ne·s, la critique sociétale, les échanges interculturels et la découverte de l'autre. À l'heure des replis sur soi, la culture doit permettre de rapprocher, de comprendre, de changer de point de vue. Des infrastructures doivent davantage être mises à disposition de la culture. Les critères de subvention doivent privilégier les démarches culturelles qui collectivisent les attentes des citoyen·ne·s dans leur diversité. Le public doit également être considéré comme un acteur de la culture et pas seulement comme un spectateur de la diffusion culturelle. La liberté des expressions culturelles doit être garantie.

18.2. À l'heure des réseaux sociaux et autres moyens de communication et d'informations numériques, la culture ne doit pas s'enfermer dans des canaux uniques de diffusion. Elle doit être plurielle et soutenue par les pouvoirs publics contre le marché. À ce titre, la RTBF est un acteur de diffusion, de production culturelle, d'éducation permanente important et doit être soutenue et correctement subventionnée par la FWB. Cet outil doit rester public et performant, avec des travailleur·euse·s statutaires, afin d'assurer une liberté éditoriale et philosophique. Dans le même temps, il s'agit de soutenir tout autant les télévisions et radios locales, communautaires et associatives. La FWB doit aussi renforcer l'éducation aux médias.

Les lignes de force

18.3. La CSC francophone constate que la culture est un acteur économique et social important et qu'investir dans la culture est bénéfique pour la société. À ce titre, nous encourageons les divers soutiens aux secteurs culturels et contestons les restrictions apportées en défaveur des artistes dans la règlementation chômage. La CSC défend le statut d'artiste qui permet la poursuite des activités professionnelles artistiques et sert le déploiement culturel et économique.

G. SPORT

LF 19: Le sport pour tou·te·s

La politique sportive de la Fédération doit contribuer au développement personnel et à l'amélioration du bien-être des personnes. Elle a un rôle préventif en matière de santé et une fonction essentielle de mixité et de lien social et d'éducation au respect mutuel entre les personnes. L'information et la sensibilisation à ce sujet doit se faire en partenariat notamment avec les mutualités et le monde scolaire.

Afin de favoriser la pratique sportive dès le plus jeune âge, la Fédération doit garantir sa gratuité en milieu scolaire et mieux soutenir les fédérations et les clubs sportifs ainsi que l'accès aux activités extra-scolaires.

En vue d'une égalité d'accès à la pratique sportive, un dispositif doit garantir un accès facilité au sport à l'instar des tickets «article 27» qui donnent accès à tarifs réduits à des activités culturelles pour des bénéficiaires en précarité économique.

H. SÉCURITÉ SOCIALE

LF 20: La coopération comme instrument de la solidarité effective

Le transfert vers les entités fédérées de certains aspects de la sécurité sociale (notamment les allocations familiales, certains volets des soins de santé et l'allocation d'aide aux personnes âgées) n'évacue pas la nécessité de coordonner et d'assurer les conditions de mises en œuvre égalitaires. La CSC francophone y veillera et rappellera ses positions fédéralistes et de solidarité aux bases les plus larges possible et son opposition à la mise en œuvre de «sous-nationalités».

Les résolutions d'actualité et d'activités

CSC FRANCOPHONE

Solidarité francophone

Les résolutions d'actualité

1. La CSC francophone est solidaire des mobilisations en cours

- La CSC francophone est solidaire de la grève des femmes du 8 mars 2019, dans la foulée du mouvement international initié par les femmes espagnoles en 2018. Nous mobiliserons nos affiliées et militantes dans cette quadruple grève: du travail, du soin aux personnes, de la consommation et grève étudiante, tout en menant notre campagne annuelle pour obtenir un écart salarial et de pension de 0%.
- La CSC francophone soutient les jeunes qui se mobilisent pour leur avenir et contre le réchauffement climatique! Nous appelons nos collègues à soutenir toute action de leurs élèves. Nous espérons qu'aucun jeune manifestant ne subira une sanction de quelque nature que ce soit pour son action militante. Nous souhaitons un élargissement encore plus grand du mouvement afin que les mesures courageuses qui s'imposent soient prises en vue de protéger notre bien commun, malmené depuis trop longtemps par notre système économique basé sur le profit à tout prix et l'exploitation irréfléchie des ressources naturelles. La CSC francophone soutient les prochaines actions et appelle à la mobilisation du 15 mars. Comme le dit Greta Thunberg, la jeune Suédoise à l'origine des toutes premières actions dans son pays, «si ce système ne permet pas de sauver la planète, alors il faut peut-être penser à changer de système».
- La CSC francophone manifestera ce 18 mars contre la réforme des APE et des subventionnements de nombreux opérateurs d'intérêt public tels que les organismes d'insertion socioprofessionnelle. Des services au public et des emplois sont menacés. La CSC continuera à faire connaître son opposition au gouvernement wallon et l'invite à corriger sa copie, en bonne entente avec la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- La CSC francophone se mobilisera ce 24 mars, dans le cadre de la journée internationale contre le racisme et les discriminations.
- À l'appel du collectif Tam-Tam, la CSC francophone se mobilisera le 12 mai lors d'une grande marche pour les droits fondamentaux. Nous visons à concrétiser l'article 23 de la Constitution qui stipule le droit à la dignité humaine.

2. Régionaliser les compétences communautaires: l'appel au dialogue de la CSC francophone

La Fédération Wallonie-Bruxelles n'est pas épargnée par le débat pré-électoral.

En cette fin de législature, la Fédération conclut notamment deux gros chantiers d'importance vitale. Il s'agit de la réforme de l'enseignement par la voie d'un Pacte d'excellence qui fut coconstruit par tout le secteur, et la réforme de l'accueil de la petite enfance ici aussi saluée par tout un secteur qui n'attend que les moyens de ses ambitions.

Curieusement, les responsables politiques semblent focalisés sur la tuyauterie et oublient les enjeux de fonds: la qualité de l'enseignement, les besoins en matière d'accueil de la petite enfance, ou encore le soutien à la culture, secteurs soumis à une trop grande précarité.

Au nom de la rationalité, des responsables politiques de premier plan disent devoir penser la régionalisation des compétences communautaires telles que l'enseignement, la petite enfance, la culture, etc. Pourtant, rares sont les responsables et travailleurs de ces secteurs qui parviennent à comprendre la logique rationnelle de ces postures qui semblent plutôt guidées soit par un repli identitaire - qui conduit à un refus de solidarité -, soit par des considérations idéologiques marquées par la volonté d'abandonner au marché des secteurs qui font société et doivent rester en dehors des diktats économiques.

En quoi régionaliser l'enseignement primaire serait-il facteur de rationalité? Pourquoi ceci serait-il une voie pour améliorer les problèmes supposés des entreprises à pourvoir des fonctions critiques? En quoi les bassins de vie et institutions existantes ne permettent pas de rencontrer les besoins exprimés par les régionalistes? En quoi régionaliser la recherche fondamentale répondrait aux demandes des chercheurs?

Il est certain que les institutions francophones sont à la mesure de la complexité institutionnelle belge, mais une société démocratique est nécessairement complexe si elle veut répondre aux aspirations légitimes de chacun. Le défi démocratique relève plus de la pédagogie et de l'adaptation continue des institutions que d'une politique kamikaze qui ne bénéficierait à personne au-delà d'une victoire électorale basée sur la démagogie!

Cependant, la CSC francophone comprend la nécessité d'une meilleure lisibilité et responsabilité démocratique.

La CSC francophone est ouverte à un dialogue sur les institutions francophones, mais celui-ci doit être raisonné, servir les intérêts des citoyens, des bénéficiaires des ser-

vices publics et collectifs non marchands et de leurs travailleurs.

La CSC francophone estime que la tuyauterie institutionnelle, régionale ou communautaire, doit:

- préserver les politiques culturelles, d'émancipation, d'éducation des impératifs d'ordre économiques et budgétaires;
- offrir des solutions budgétaires sérieuses, qui tiennent compte des perspectives financières difficiles de toutes les entités fédérées;
- renforcer la solidarité entre les populations;
- améliorer la qualité des services;
- s'attaquer à la dualisation dans l'accès aux services publics et collectifs;
- améliorer les conditions de travail;
- bloquer la marchandisation des services publics et non marchands.

Concrètement, la CSC francophone s'oppose à toute régionalisation de la culture et de l'enseignement. Elle peut par contre considérer que, au-delà du tronc commun en cours de construction, les filières techniques et professionnelles soient davantage organisées en lien avec les besoins et politiques régionales, ce que permettent les instances «bassin Enseignement-Formation-Emploi».

À l'instar du groupe de responsables politiques «régionalistes» qui se réunissent pour détricoter une Fédération Wallonie-Bruxelles si vitale pour 4,5 millions de citoyens, la CSC francophone invite les responsables politiques francophones de bonne volonté à un vrai débat, rationnel, visant l'amélioration des services publics et collectifs francophones, la mise en œuvre d'un Pacte social francophone et, dans ce cadre, à penser les réformes institutionnelles qui donneraient sens à un vrai projet politique qui répond aux priorités des francophones, de Wallonie et de Bruxelles.

3. La CSC francophone réaffirme son soutien aux revendications d'une amélioration de la protection sociale des artistes et intermittents

La CSC francophone a entendu l'appel du secteur culturel encore répété lors de la cérémonie des Magritte. Elle souhaite associer le secteur pour promouvoir une solution qui rencontre les besoins des artisans de la culture.

La précarité du secteur culturel est bien connue. Les techniciens et comédiens vivent leur métier dans la peur du lendemain et rares sont ceux qui vivent dignement de leur métier dans la durée. Pourtant, le secteur de la culture génère davantage que de la culture; elle est aussi un secteur économique qui crée de l'activité, de la richesse, de l'emploi, et des rentrées fiscales et sociales.

Le statut d'artiste prévu par la règlementation chômage est sans cesse dégradé alors qu'il ne répond pas assez aux besoins; et le statut d'indépendant n'est pas non plus adapté à la réalité économique de la grande majorité des travailleurs. La CSC francophone dénonce ces atteintes aux droits économiques et sociaux des artistes et intermittents.

La CSC francophone entend coconstruire et porter les revendications en faveur d'un statut stable pour les artistes et les intermittents et s'associera aux forces culturelles qui voudront porter avec nous cette nouvelle proposition.

4. Équivalence des diplômes: une urgence pour les pouvoirs publics

Tant en Wallonie qu'à Bruxelles, le nombre de travailleurs sans emploi ayant un diplôme non reconnu est trop important, et ils sont ainsi défavorisés dans leurs démarches de recherche d'emploi. La CSC francophone appelle à une amélioration substantielle du fonctionnement du service de la Fédération Wallonie-Bruxelles chargé de l'équivalence des diplômes qui doit être accélérée et facilitée.

5. Élections de mai 2019: pour des alternatives solidaires

La CSC francophone soutient, comme le mémorandum du Moc en vue des élections européennes, fédérales et régionales de mai 2019, la mise en œuvre de coalitions gouvernementales respectueuses du dialogue social, soucieuses de l'intérêt général et particulièrement celui des plus précaires, du bien-être, et décidées à mener une transition juste et solidaire vers une autre économie.

Les résolutions d'activités

1. La CSC francophone

La CSC francophone s'appuie sur les fédérations et les centrales professionnelles qui la composent.

Nous voulons une action CSC interprofessionnelle forte et dynamique, qui s'appuie sur une collaboration étroite avec les centrales professionnelles.

L'action interprofessionnelle francophone doit soutenir les fédérations, contribuer à ancrer l'action de la CSC dans les localités et auprès des publics spécifiques et précaires, à porter ses valeurs et priorités, à valoriser l'image du syndicalisme en général, et à augmenter l'affiliation et la militance. Celle-ci s'inscrit dans les conclusions des chantiers interprofessionnels francophones adoptés en 2014.

La CSC francophone veillera à la visibilité et à la concrétisation de ses positions, par le biais de son CCF et de son bureau du CCF.

Outre les enjeux relevés par ce congrès en matière institutionnelle, de petite enfance, de culture, d'enseignement, le CCF doit également traiter des matières communautaires relevant de la formation: Service francophone des métiers et des qualifications (SFMQ), validation des compétences, bassins Enseignement Formation Emploi (EFE), centres psycho-médicaux-sociaux (PMS), etc.

Le congrès francophone demande au bureau du CCF de fixer un plan de travail, incluant des groupes de travail si besoin, afin de traiter valablement des compétences communautaires et des volets transversaux, dans le but de conserver la cohérence et la pertinence des positions wallonnes, bruxelloises et francophones et de les renforcer mutuellement.

2. Le support aux organisations: service entreprise

Le service entreprise de la confédération, de la responsabilité de la CSC nationale, décline son action dans les fédérations et a pour missions de soutenir les militant·e·s dans l'exercice de leurs mandats et dans leur action syndicale au sein de l'entreprise ou de l'institution par le biais des organisations. Il fournit les outils et le soutien nécessaires aux permanent·e·s de centrales et interprofessionnels. Il contribue au développement de l'action syndicale, à l'amélioration des conditions de travail et de la représentation syndicale des travailleur·euse·s. Il travaille de manière prospective, tant par rapport aux évolutions du marché du travail que sur l'anticipation des restructurations.

3. L'animation et les groupes spécifiques

L'action de proximité ainsi que celle des groupes spécifiques Femmes CSC, Jeunes CSC, Travailleurs sans emploi (TSE), Migrants CSC et CSC Seniors ont pour rôle de mobiliser et d'organiser, sur le plan syndical interprofessionnel, leurs différents publics en rapport avec les nombreuses questions sociales qui les concernent. Ils sont les moteurs d'un travail d'éducation permanente, plus que jamais nécessaire dans le contexte socio-politique que nous connaissons (politiques de régression sociale, discriminations, sexisme, montée du racisme, etc.).

Ils organisent la parole collective des travailleur·euse·s avec ou sans emploi, y compris les travailleur·euse·s sans papiers, sur leurs problèmes spécifiques et font émerger leurs réalités, préoccupations et revendications dans la sphère sociale, économique, politique et publique. Leurs missions spécifiques s'inscrivent dans le cadre des décisions du chantier interprofessionnel francophone adopté en 2014 et sont menées en bonne cohérence avec l'ensemble du mouvement syndical.

Le travail réalisé par les sections locales et les groupes spécifiques continue à être un atout majeur pour la CSC. Ils développent une expertise syndicale de terrain, largement reconnue au vu des nombreuses sollicitations qu'ils reçoivent de la part d'institutions, d'organisations syndicales internationales ou d'organisations non gouvernementales.

Coordonnés au sein de l'équipe animation et déclinés dans les fédérations, les groupes spécifiques se concertent au niveau national sur leurs préoccupations respectives et portent ensemble des questions d'actualité. Ils apportent leurs contributions à l'organisation des campagnes et aux travaux développés par la CSC. Les sections locales inscrivent sur le terrain ces préoccupations collectives et les font vivre au niveau local.

4. La formation

Le service de formation francophone de la CSC a pour rôles premiers:

- de concevoir et de mettre en œuvre les programmes de formation à l'exercice du mandat et les formations sociopolitiques «tronc commun» à destination des militant·e·s nouvellement élu·e·s, et le fait dans le cadre du plan de formation quadri-annuel validé par le bureau national;
- de proposer une formation longue aux militant·e·s et via l'école syndicale Isco Robert D'Hondt (en collaboration avec le Ciep-Moc) ;
- de mettre en œuvre une offre de formation pour le personnel de la CSC francophone afin de le soutenir dans la réalisation du projet syndical. Cette offre est complétée par une offre du service RH qui, pour sa part, vise le renforcement des compétences professionnelles;
- de former les militant·e·s aux enjeux sociétaux et d'organiser, à la demande des centrales, des formations de militant·e·s sur des sujets d'intérêt intersectoriel ou interprofessionnel, dans le cadre du plan de formation national.

Ces processus de formation se font dans le cadre de la Fec, ASBL reconnue dans le champ de l'éducation permanente qui est déclinée dans les fédérations. Ceci guide les finalités et méthodes du service de formation. L'émancipation des travailleur·euse·s, avec et sans emploi, est soutenue par toute démarche leur permettant de renforcer leurs capacités de choix, d'action et d'évaluation.

La formation se fonde sur des démarches participatives et a également une visée «ascendante»: la formation doit aussi remplir sa mission de ramener dans l'organisation des demandes et des attentes formulées par les personnes qui suivent la formation.

La CSC francophone peut s'appuyer sur les structures de formation organisées par le Moc pour promouvoir activement l'émancipation des travailleur·euse·s, actif·ive·s et non-actif·ive·s, notamment l'Isco et la Fopes.

5. La communication

Le service presse et communication de la confédération intervient de manière transversale, en bonne collaboration avec les fédérations, et vient en support à toute notre action syndicale. Il agit en menant des actions vers la presse, en apportant ses contributions à la création de campagnes et en assurant le suivi de l'échéancier de ces campagnes, en les relayant via différents canaux internes et externes pour informer et faire connaître nos positions à propos de questions d'actualité. Il joue également un rôle actif, aux côtés des équipes animation, de coordination des aspects communication des actions menées en front commun ou non sur le plan régional et/ou local (visuels communs, tracts, communication presse…). Enfin, il vient en soutien aux différents projets développés dans le cadre de l'affiliation ou de la fidélisation.

Le narratif de la CSC résume notre ADN, ce que nous sommes et ce que nous défendons. Le service presse s'attache à appliquer le narratif aux différents canaux de communication et contribue à le promouvoir au sein des organisations et auprès des personnes chargées de la communication.

Pour construire le futur et relever les nombreux défis à venir en matières de communication et d'information de nos membres, le service presse doit poursuivre et renforcer son approche «cross-media» qui consiste à travailler par contenu et non plus par canaux de communication, sur la base d'un calendrier global pour l'ensemble des canaux actuellement gérés par le service (*L'Info*, *Syndicaliste*, dépliants, brochures, site web, réseaux sociaux, newsletters [militants, personnel], e-mailings, émissions TV, radio, contacts presse…).

Le service presse de la confédération construit son action en étroite collaboration avec les services presses des fédérations.

Il faut développer davantage les atouts complémentaires de la communication papier et numérique de manière moderne, et efficace:

- le papier pour la communication proactive planifiable avec un contenu développé et argumenté de façon détaillée, complété par une approche générale et globale des thèmes abordés;
- le numérique pour une communication réactive appelant à l'action, avec un contenu partiel, une plus petite cible et une approche plus personnalisée des thèmes abordés.

Les résolutions d'activités

6. La collaboration avec d'autres organisations, belges et internationales

La CSC poursuivra sa collaboration avec les organisations du Moc, en particulier sur les questions liées au travail et au revenu, mais également sur ce qui relève des institutions communautaires. Et plus largement, nous voulons renforcer nos collaborations avec d'autres organisations, francophones, mais également nationales et internationales, avec qui nous partageons des valeurs, des revendications, des combats.

Nous pensons en particulier au CNCD-11.11.11 sur la problématique Nord-Sud, aux réseaux intersyndicaux (Rise et Brise), et aux plateformes telles que la Coalition climat, Éconosphères, etc.

Les questions internationales et européennes ne doivent plus être pensées comme «internationales»: elles font partie des enjeux interprofessionnels à côté des politiques régionales, communautaires ou fédérales.

Concernant la solidarité syndicale internationale, le service international de la confédération et Solidarité mondiale doivent apporter un appui à l'ensemble des fédérations francophones, en veillant à associer au maximum les militants.

La CSC francophone continuera d'investir les questions et relations internationales. Il s'agit de promouvoir l'échange d'expériences et de pratiques pertinentes, notamment via les programmes de coopération de la confédération (DGD), des fédérations, des centrales et secteurs professionnels, le Comité des syndicats francophones de l'enseignement et de la formation (CSFEF), Solidarité mondiale, etc.

Dans le cadre de sa lutte contre le dumping social, la CSC francophone poursuivra ses efforts de promotion du syndicalisme international et du travail décent, notamment auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles (par exemple auprès de Wallonie-Bruxelles international).

7. Position du CCF sur l'organisation future de la CSC BHV

Le congrès de la CSC francophone souligne l'importance de la décision du bureau national de la CSC du 4 juillet 2017 prévoyant, dans le cadre du rapprochement avec Leuven, la création de trois organisations distinctes, autonomes chacune dans leurs responsabilités:

- une fédération ACV-CSC «mouvement» pour Bruxelles;
- une fédération ACV «mouvement» pour Hal-Vilvorde et Leuven (soit le Vlaams Brabant);
- une alliance pour l'organisation des services mis en commun par ces deux fédérations.

Le congrès soutient les demandes des militant·e·s CSC bruxellois, qu'il·elle·s soient néerlandophones ou francophones, de pouvoir agir et être représentés en tant que fédération bruxelloise de la CSC pour tout ce qui concerne le mouvement, la politique syndicale, l'animation interprofessionnelle, en ce compris la formation des militant·e·s et le soutien aux centrales dans le cadre des informations économiques, financières et sociales (IEFS) et des élections sociales.

Motion de solidarité du congrès CCF aux travailleur·euse·s du Domaine de Taintignies

Le congrès CCF, réuni ce jeudi 28 février 2019, soutient le combat mené par les travailleur·euse·s au Domaine de Taintignies.

Le combat que mènent les travailleur·euse·s est un combat pour faire cesser la déshumanisation de l'accueil des personnes handicapées lorsqu'il est géré par des investisseurs financiers.
Les derniers événements au Domaine de Taintignies prouvent que la thématique de la commercialisation des soins aux personnes, au cœur de notre congrès, est une thématique plus qu'actuelle et présente sur le terrain. Les pratiques scandaleuses des employeur·euse·s de ces entreprises commerciales sont inacceptables, choquantes et dignes d'un autre siècle.
La CSC dans son ensemble continuera de s'y opposer fermement et soutient l'ensemble des travailleur·euse·s qui luttent aujourd'hui pour la sauvegarde de leur emploi et de sa qualité.

Marc Becker: «Dans le débat actuel du "tout aux Régions" ou du "maintien absolu de la Fédération Wallonie-Bruxelles", la CSC a pris le temps de peser les avantages et les inconvénients de l'un et de l'autre».

Clôture du congrès

Marc Becker, secrétaire national en charge des Affaires wallonnes et francophones

Chères amies, chers amis,

Je voudrais tout d'abord vous remercier. Vous remercier toutes et tous pour le travail réalisé et l'adoption de ces lignes de forces et résolutions d'activités et d'actualité qui nous permettent d'envisager des perspectives intéressantes pour la CSC francophone.

Il y a un an et demi, alors que la CSC wallonne et la CSC bruxelloise venaient d'organiser leur deuxième congrès, nous nous sommes posé la question d'organiser ou non un premier congrès francophone. Le faire engendrait automatiquement une portée symbolique. Ne pas le faire avait exactement le même effet mais avec une référence inverse.

LA RÉALITÉ DES FRANCOPHONES

Dans le débat actuel du «tout aux Régions» ou du «maintien absolu de la Fédération Wallonie-Bruxelles», la CSC a pris le temps de se poser la question, de peser les avantages et les inconvénients. Certes, aujourd'hui, la lisibilité institutionnelle est quasi inexistante. Avec un paysage institutionnel complexe qui regroupe une ville-région capitale bilingue, produisant énormément de richesses mais in fine, très pauvre..., qui partage, pour la plupart de ses habitants, avec les Wallons francophones, une langue vectrice d'un enseignement commun ainsi que d'une culture fort proche.

Aujourd'hui en effet, les francophones bruxellois et wallons partagent un enseignement commun, une politique culturelle commune, l'organisation de l'accueil de l'enfance, la politique de la jeunesse et de l'éducation permanente, le sport, l'aide à la jeunesse. Et, de fait, ramener ces politiques vers les deux Régions, pour faire des paquets homogènes, serait effectivement plus lisible. C'est d'ailleurs ce que demandent une série de responsables politiques «régionalistes».

C'est ce que réclame une série d'employeurs «adéquationnistes» qui estiment que l'école a pour seul but de former des machines et de la force de travail.

Pourtant, les travailleurs des secteurs concernés, que nous avons rencontrés en grand nombre en préparant ce congrès, se posent réellement la question de l'intérêt que l'on y retrouverait. En quoi régionaliser l'enseignement primaire serait un facteur de développement de l'économie?

Je dis cela car beaucoup avancent le fait qu'une régionalisation de l'enseignement va permettre de mieux répondre aux besoins des entreprises. Or, dans les faits, il existe déjà aujourd'hui des bassins Enseignement Formation Emploi qui permettent d'adapter l'offre d'enseignement en fonction des réalités sous-régionales.

Autre exemple: en quoi une régionalisation de la recherche fondamentale va-t-elle permettre à nos chercheurs d'être plus performants?

Et de plus, est-on conscient que, dans ce tout petit pays qu'est la Belgique, régionaliser les matières de la fédération Wallonie-Bruxelles, cela signifie la création de nouvelles administrations..., pour sans doute moins d'efficacité, car les moyens des Régions wallonnes et bruxelloise ne permettraient en aucun cas de le faire dans un contexte budgétaire revu à la hausse.

Par ailleurs, veut-on en arriver à des décisions profondément stupides comme celle où le gouvernement wallon annonce qu'il va subventionner le kot des étudiants wallons à condition qu'ils étudient en Wallonie? à

Conclusions et remerciements

l'heure où la planète devient vraiment un village, cela ressemble tout de même fort à un voyage en Absurdie.
Pourtant la CSC francophone n'est pas contre les évolutions. Les évolutions qui se basent sur les nécessités de fond, celles liées au contenu. Et pas celles qui ne se basent que sur la tuyauterie. Clairement d'ailleurs, la CSC francophone estime qu'au niveau de l'enseignement, au-delà du tronc commun (en cours de réalisation-construction), les filières techniques et professionnelles devraient être davantage organisées en lien avec les besoins et politiques régionales. Cela nous semble pertinent et le faire avec les bassins Enseignement Formation Emploi le permet d'ailleurs.

La RTBF dépend aujourd'hui de la Fédération Wallonie-Bruxelles... Elle organise, elle aussi, une série d'émissions «régionalisées», que ce soit au travers de «décrochages» ou via l'organisation d'une station comme Vivacité. Il n'est pas nécessaire de créer une RTBW et une RTBB. Des formules sont donc possibles!

UN TRAVAIL AVEC LES MILITANTS

Ce congrès est le fruit d'une très longue consultation des militantes et des militants et ce, depuis septembre. Cela a engendré des centaines d'heures de débats, un nombre important de soirées et de réunions d'instances. Pour cela je voudrais d'ailleurs remercier toutes les militantes et tous les militants qui se sont inscrits dans ce processus.
Un congrès n'est souvent que l'aboutissement d'un long processus de réflexion, de discussions et de négociations. C'est aussi un processus d'éducation permanente. Et la préparation de ce congrès a permis, je pense, de montrer toute l'importance des matières gérées par la Fédération Wallonie-Bruxelles. à l'heure du «tout à l'économique», réfléchir au rôle de l'enseignement, de la culture, de la politique de la jeunesse, de l'accueil de l'enfance, du sport... permet d'analyser le rôle et la fonction émancipatrice de ce niveau de pouvoir.
Cette réflexion permet également, pour les syndicalistes que nous sommes, d'appréhender le rôle d'ascenseur social, de protection que peuvent avoir des matières que l'on a trop souvent tendance à négliger.

Marc Becker: «à l'heure du «tout à l'économique», réfléchir au rôle de l'enseignement, de la culture, de la politique de la jeunesse, de l'accueil de l'enfance, du sport... permet d'analyser le rôle et la fonction émancipatrice de ce niveau de pouvoir».

DANGER: LA RÉFORME DES APE

Je voudrais profiter de ce temps de parole pour aborder également un sujet d'actualité préoccupant. La Wallonie est en train de mener tambour battant une réforme de ce que l'on nomme les points APE. Ceux-ci représentent 60.000 emplois... dont 55% dans des institutions de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La culture, l'enseignement, l'accueil de l'enfance, le sport..., tous ces secteurs sont massivement subventionnés par des points APE et ne peuvent d'ailleurs vivre, ou survivre c'est selon, que parce qu'ils ont ces moyens. Demain, ces moyens vont devenir des moyens de financement structurel. C'est très bien. C'est d'ailleurs ce que l'on réclame depuis des années. Encore faut-il que l'enveloppe à l'arrivée soit au moins équivalente à ce qu'elle était hier. Et nous avons des doutes. Nous avons même plus que des doutes.
D'une part, il se pourrait qu'une bonne partie de ces secteurs ne reçoivent pas le subventionnement dont ils ont besoin pour fonctionner. D'autre part, il y a de fortes suspicions qu'il y ait une volonté du ministre wallon de l'Emploi de poser quelques «chausse-trappes» aux institutions ou organisations dépendants de la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est un enjeu fondamental. Et c'est pour cette raison que nous manifesterons à Namur le 18 mars, en front commun, pour exiger qu'une véritable concertation sectorielle voie le jour à ce sujet. Nous devons être et nous serons des milliers. Il y a là un enjeu de société. Ne pas se battre pour cela serait irresponsable de notre part. Même si nous ne sommes pas des travailleurs de ces secteurs, nous avons des enfants qui vont à l'école, qui font du sport..., nous allons au cinéma, au théâtre..., nous conduisons nos enfants à la crèche.

REMERCIEMENTS

Je voudrais encore une fois vous remercier pour le travail accompli. «Solidarité francophone», titre que nous avons choisi pour ce premier congrès, est évidemment d'une portée majeure. Les enjeux posés sont colossaux pour les francophones bruxellois et wallons.

Merci donc pour tous ces débats et discussions. Merci aussi à toute l'équipe qui a préparé ce congrès et ce, depuis septembre.
Je vais en terminer sur ces remerciements. En vous rappelant de toujours avoir à l'esprit que, devant des débats qui peuvent parfois paraître simples et attrayants, il faut parfois prendre un peu de recul car la solidarité, l'émancipation, l'éducation permanente..., cela peut être complexe. Ce n'est pas que de la tuyauterie. Et comme syndicalistes, nous avons des responsabilités à ce sujet vis à vis de toutes celles et ceux qui nous font confiance tous les jours.

En marge du congrès

CSC FRANCOPHONE

Solidarité francophone

La chronique de Myriam Leroy
«Faites de la culture»

La journaliste, Myriam Leroy, autrice du livre «Ariane», a apporté sa réflexion sur le rôle de la culture. Elle nous a invité à devenir actrices et acteurs de culture. Nous vous livrons son texte dans son intégralité parce qu'il est vraiment savoureux.

Bonjour à tous. Mon nom est Myriam Leroy. J'ai plusieurs métiers. Je suis journaliste et depuis quelques années, j'écris aussi des pièces de théâtre et des romans. Bref, je suis une intermittente. C'est une chouette occupation, ça ne paye pas très bien, mais ça permet de rencontrer des gens et ça permet surtout d'être invitée ici aujourd'hui. Donc merci!

Il y a quelques temps, j'ai reçu un très gentil mail d'un certain Thierry Jacques, conseiller au service d'étude de la CSC, qui disait, je cite: «*Nous aimerions clôturer ce congrès par un appel à l'ouverture, à la pluralité, au respect, en un mot à la fraternité. Cela en se basant sur l'importance de la culture et de la langue, pour laquelle vos talents de blablabla…*», etc, etc, fermez les guillemets.

MISSION PÉRILLEUSE

Je vous confesse que j'ai failli dire non, parce que c'est quand même très périlleux, comme mission, de venir là, maintenant, devant vous, pour vous parler culture. Parce que moi à votre place, en fait j'aurais juste envie d'une cigarette, d'un café, d'une bière, d'ébouriffer l'abondante chevelure de Georges-Louis Bouchez, enfin envie d'autre chose quoi, que de regarder déblatérer une «sachante», drapée dans sa vertu d'autrice.

Bon, et puis finalement, je me suis dit pourquoi pas, c'est un défi, j'en ai connu d'autres. J'ai animé une émission radio en étant sourde d'une oreille, j'ai interviewé Lio, j'ai dû parler à la télé avec un appareil dentaire lingual, bref, j'ai connu des choses vraiment dures dans ma vie. Donc voilà, finalement j'ai dit oui. Et j'ai commencé à prendre mon mandat très à cœur. J'ai réécrit une fois, deux fois, trois fois ce texte, parce qu'il me paraissait qu'il y avait toujours quelque chose dedans qui sonnait faux.

Je vous propose de pénétrer dans ma boîte noire. En réalité, j'étais donc partie pour vous faire un beau laïus sur l'importance de la culture, qui rendrait le monde moins difficile à habiter, sur ses propriétés parfois euphorisantes, sur l'ouverture d'esprit à laquelle elle nous invite, sur les représentations des autres qu'elle rend moins effrayants, sur sa manière unique de dire la vérité, de dire une vérité, mieux que les médias par exemple.

J'avais essayé de m'inspirer des discours de notre nouvelle star des lettres, Adeline Dieudonné, qui gagne tous les prix du monde avec son roman «La Vraie Vie» – oserais-je dire qui me vole tous les prix du monde avec son roman «La Vraie Vie», cette sorcière – Je plaisante, vous savez moi les prix, je m'en fiche. Non, ça aussi c'est faux. - Bref j'avais tenté de me calquer sur ses prises de parole très appréciées par le public, où elle fustige les premiers de cordée qui ont coupé la corde et boivent des mojitos sur le toit du monde, tout en reliant cette réalité à ses propres ambitions d'artistes, à savoir dénoncer les inégalités. J'avais déjà assisté à un discours de cette fille et j'avais vu dans l'assistance des têtes dodeliner en signe d'acquiescement. On n'était pas loin d'une messe, à tout moment on pouvait s'attendre à entendre scander «Aéééémen!» Et moi aussi j'aime bien quand on est d'accord avec moi, j'aime la ferveur, j'aime galvaniser les foules et remporter la mise.

J'étais aussi partie pour vous raconter mon enfance solitaire tout juste sauvée du désespoir par la consommation frénétique de livres: bibliothèque rose, club des cinq, semaines de Suzette et puis Moby Dick, Madame Bovary et Eugénie Grandet, jusqu'à Emmanuel Carrère et Virginie Despentes. (…)

LE GRAS ET LE SEL

Ça allait même être l'occasion de souligner que l'art et la culture rendent le monde plus hospitalier, que c'est là plus qu'au JT qu'on peut comprendre comment les gens vivent, et que de Bruxelles à Damas en passant par Honolulu et Bangkok, en fait, ils nous ressemblent, les gens. Et que s'ils ne rient pas tous pour les mêmes choses, ils s'émeuvent pour les mêmes choses. Et, brève incise, c'est aussi qu'ils cuisinent tous avec de la graisse et du sel. D'ailleurs je crois que c'est ça, vraiment, qui nous rend humain, pas

tant la conscience de soi-même et la taille du cerveau, mais le gras et le sel.

Eh oui, c'était ça que j'avais pour projet de vous raconter. Je me disais que ça n'allait peut-être pas vous soulever de terre d'enthousiasme mais que, peut-être, vous y picoreriez quelques machins intéressants à vous mettre sous la dent.

J'étais en route pour vous faire un petit «Heal the world, make it a better place, for you and for me and the entire human race». (...)

LA LIGUE DU LOL

Et puis j'ai abandonné l'idée... J'ai abandonné l'idée parce qu'il y a quelques semaines, il s'est passé un truc considérablement déprimant. Il y a quelques semaines, le site du journal français *Libération* a révélé au grand public ce que les milieux médiatiques et artistiques savaient déjà depuis longtemps apparemment: c'est à dire qu'une bande de jeunes hommes, journalistes pour la plupart, et qui incarnaient une forme d'aristocratie au sein des magazines et des chaînes les plus branchées et considérées comme les plus progressistes, ces jeunes hommes harcelaient, humiliaient, terrorisaient des jeunes consœurs et quelques confrères considérés comme «trop féminins». Résultat: ces hommes, qui formaient une bande appelée «ligue du lol», sont à peu près tous devenus des stars, ou des cadres, ou les deux, et leurs victimes végètent à peu près toutes dans des emplois précaires.
En Belgique, en apprenant l'existence de ce club de nuisibles, beaucoup ont fait les yeux ronds en pensant que c'était un bête fait divers, ou alors un phénomène franco-français, voire parisien. Et pourtant chez nous, on a les mêmes caïds adultes de cour de récré, mais chez nous, personne ne dit rien soit par peur, soit par indifférence. Et je dois bien vous dire qu'en général, ce sont les femmes qui ont peur et les hommes qui s'en fichent.
Je le sais, je l'éprouve et l'observe tous les jours.
Si je vous raconte ça, ce n'est pas pour vous tirer des larmes sur les tragédies insoupçonnées qui secouent des métiers souvent considérés comme enviables et qui en fait ne le sont pas tant que ça, mais parce que cette histoire m'a forcée à sortir de ma naïveté et de mon angélisme.

Non, être cultivé ne signifie pas être intelligent, et être intelligent ne signifie pas être conscient. Tous ces types lisent des livres, vont au cinéma, écoutent des disques, certains sont des puits de science, mais ils ne rendent pas le monde plus hospitalier, que du contraire. Ils en font un endroit encore plus laid, plus dur, plus insoutenable.

L'AFFAIRE WEINSTEIN

La «ligue du lol», c'est l'affaire Weinstein des médias français, les agressions physiques en moins, le joyeux plaisir de détruire l'autre en plus.

Et justement, en parlant de Weinstein, là aussi ça se passait dans un milieu d'artistes, soi-disant intellectuels, soi-disant progressistes, ça se passait au vu et su de tout le monde, c'était les us et coutumes locaux, personne ne s'en offusquait, c'était comme ça. Difficile dans cette perspective de se persuader que la culture sauvera le monde, puisque manifestement elle ne réussit pas à inoculer une âme à ceux qui la font et à ceux qui en parlent.

Donc non, vraiment, le moment était mal choisi pour vous entretenir de l'importance du théâââtre, du cinéma, de la littérature, de leur haute valeur morale, de leur rôle éducateur et social. Et de toute façon, ça n'a pas grand intérêt ici.

Je ne vais pas vous encourager à voir des expos ou des films, faites-le si ça vous chante, si vous avez le temps, si ça vous intéresse, si ça ne vous intimide pas, parce que les lieux de culture restent des endroits intimidants où ne se sentent à leur place que

«Il faut prendre la parole, parce que ce sont toujours les mêmes qui parlent, les puissants, les possédants, ceux qui ont des réseaux.»

ceux qui y ont été éduqués. Je suis encore très mal à l'aise dans une galerie d'art, d'ailleurs je n'y vais jamais. Et puis, le théâtre, pour ne parler que de lui, a beau brasser en grande quantité des textes qui fustigent les inégalités sociales, dans ses sièges, on voit toujours les mêmes têtes, et ce sont souvent celles de ceux qui contribuent à la reproduction de ces inégalités.

FAITES DE LA CULTURE

Mon message ne sera donc pas «consommez de la culture», mais plutôt «faites-en». Écrivez, jouez, photographiez, peignez, dites quelque chose, dites qui vous êtes.
Pas pour gagner des prix, pas pour passer à la télé, ça n'a aucune importance.
Et peu importe le canal, peu importe la manière. Vous devez créer, si je puis me permettre.

Qui suis-je pour vous dire ça? Personne. Juste quelqu'un qui a envie de vous lire, de vous regarder, de vous connaître en fait. Il faut créer, pas pour passer le temps, même si ça peut passer le temps, mais surtout parce que c'est important. Il faut le faire même et surtout si on ne se trouve pas de talent, pas de légitimité, personne n'est légitime, tout le monde est légitime. Il faut prendre la parole, parce que ce sont toujours les mêmes qui parlent, les puissants, les possédants, ceux qui ont des réseaux. Il y a une expression bien connue qui dit que «l'histoire est écrite par les vainqueurs». Or il est nécessaire de développer une mémoire collective, il faut arroser la vôtre, la nôtre.

Tout le monde sait comment vivait Marie-Antoinette, à quoi ressemblait une vie de Pape dans la Rome du 15ème siècle, comment les stars du cinéma travaillent avec leurs agents. On sait ce qu'il y a dans les cocktails que boivent les célibataires sexy de Manhattan, ce qu'il y a dans la drogue fabriquée dans *Breaking Bad*. Tout le monde le sait parce que quelqu'un, en général eux, quelqu'un a un jour décidé que leurs vies valaient la peine d'être racontées, ou alors que leurs voix méritaient d'être entendues, ou bien les deux. Et alors, leur expérience du monde nous a été transmise à nous tous. Nous qui ne les rencontrerons jamais, nous qui ne mettrons peut-être jamais les pieds à Manhattan ou sur un plateau de cinéma, eh bien nous savons ce à quoi ces gens aspirent, quels sont leurs rêves et leurs drames, on connaît leur paysage et à bien des égards. Alors qu'on en est tellement loin, on s'en sent proche.

La culture peut servir de divertissement, de distraction, mais pour moi, là où elle est indispensable, c'est quand elle nous montre comment les gens vivent et comment les gens pensent. C'est quand elle nous permet de décrypter un monde tellement embrouillé qu'il suffit de se balader trois minutes sur Facebook pour nous faire tous nous détester.

SEX AND THE CITY

On est moins méfiant de ce qu'on connaît, on est moins porté à avoir peur de ce qui nous est familier. Or, si on sait comment vivent et ce que pensent les filles de «Sex and the City» et les types de «Dix Pour Cent», si on connaît les usages en vigueur auprès de l'aristocratie anglaise du début du 20ème, si on considère presque comme des amis des agents antiterroristes du début des années 2000 qui, comme Jack Bauer, aimaient bien torturer les méchants - et même les gentils - dans «24 heures chrono», qui sait à quoi ça ressemble une vie de femme de ménage dans le Borinage, de conducteur de tram à Bruxelles, d'enseignant à Tirlemont ou d'infirmière à Liège? Qui sait comment vit mon voisin de palier, mon épicier, son fils déscolarisé et sa fille si polie, qui le sait? À part les premiers concernés et leurs proches, personne. Parce que cette histoire, on ne la raconte pas. Parce que cette histoire, on se dit qu'elle n'est pas intéressante. On se demande qui en voudra. Nous les Belges, on se dit ça. D'ailleurs, dans le doute, on ne va même pas voir les films des Frères Dardenne.
Les Américains ne se disent pas ça, les Français non plus, ils n'ont aucun mal à situer leurs intrigues dans des bleds improbables et à y faire le récit de toutes toutes petites aventures.
Alors que nous, Belges, nous n'osons même pas écrire des livres ou faire des films qui se passent à Bruxelles, qui est pourtant présentée comme la capitale de l'Europe, et encore moins à Liège ou à Mons. On se dit que si on fait ça, ça ne va pas marcher, ça ne va pas se vendre. On se demande franchement qui ça va passionner, alors on renonce.

RACONTER NOTRE HISTOIRE

Or, notre histoire, personne ne la racontera pour nous. Et le jour où les extraterrestres débarqueront et qu'ils fouilleront les archives du monde, ils

se diront qu'à la place de la Belgique, à la place de nos vies, en fait, il y a avait un grand trou avec du vide à l'intérieur. Ils se diront qu'il n'y a rien eu là, pas d'hommes, pas de femmes, personne qui ait souffert ou aimé, personne qui ait construit, lutté, bagarré, personne, non, rien, juste le néant, un trou noir, une mémoire blanche, pas qu'elle a été effacée, mais apparemment, elle n'a juste jamais existé.

RENDRE LES COUPS

Votre histoire, personne ne la racontera pour vous. Et s'il faut la raconter, c'est pour la faire connaître, c'est pour exister, mais c'est aussi pour se défendre, pour rendre les coups.

L'écrivain français Nicolas Mathieu, prix Goncourt 2018 avec le magnifique roman *«Leurs enfants après eux», disait ceci en interview à Libération: «Je ne pense pas que l'écriture puisse être une thérapie, j'ai une vision assez martiale de l'écriture. On en prend plein la gueule tout le temps, et écrire, c'est une manière de rendre les coups. Je suis assez en colère généralement, c'est ce qui fait tourner la machine. En colère contre l'état des choses. Tout me heurte. L'écriture se trouve à la jonction de tant de choses: les frustrations, une envie de dire le monde, l'émancipation..., tout y converge à la fin.»*

Rendre les coups, ça ne veut pas dire «se venger», même si on peut aussi se venger par la création artistique. Rendre les coups, ça peut juste vouloir dire «renvoyer au monde la violence qu'il nous inflige». La lui montrer. Qu'il en prenne conscience. Que le monde ne puisse plus dire «je ne savais pas» ou «je n'avais pas vu».

Personnellement, c'est ce qui m'anime dans ce que je fais, même dans les choses plus humoristiques ou les plus anecdotiques. C'est ce qui m'anime dans le projet que je suis en train de boucler et qui sortira à la rentrée. Ce n'étais pas prévu, mais il fait écho à la fameuse «ligue du lol» dont je vous parlais un peu plus tôt.

Pendant de longues années, j'ai été la cible d'un homme qui m'a harcelée. Un inconnu. Un type obsédé par moi et qui voulait me détruire. Il a failli y parvenir, sans doute y est-il un peu parvenu, on ne sort pas indemne de tant d'insultes. On se dit qu'on l'a peut-être mérité, qu'on l'a sans doute cherché - mais où? -, on se met à douter de sa valeur, on a peur, on marche avec un nuage noir au-dessus de la tête, comme dans les jeux vidéo, on ne sait jamais quand il va recommencer à pleuvoir et à la fin, chaque goutte fait l'effet d'un orage. J'ai sombré dans l'angoisse, j'ai arrêté de dormir la nuit et j'ai développé des problèmes de santé, aucun médecin ne savait ce que j'avais mais je suis devenue à moitié sourde, à moitié aveugle, les mages et les marabouts me disaient que si je n'entendais et ne voyais plus bien, c'était que je ne voulais plus entendre et plus voir. Je ne sais pas s'ils avaient raison. Mais je sais que le jour où je me suis dit que j'allais écrire là-dessus, j'ai enfin pu tenir cette histoire à distance, j'ai pu la regarder comme de la matière que j'allais modeler à ma guise, puisque j'en ai fait une fiction et je n'allais plus la subir. Aujourd'hui, j'entends très bien et je vois pas trop mal.

Maintenant, quand il m'arrive une mésaventure ou une injustice, d'abord évidemment, je me dis «Merde! Non! Pas encore!», et ensuite je me dis que ça pourrait peut-être faire un début de bouquin, ou alors une pièce de théâtre, un documentaire, quelque chose en tout cas et je ne me noie plus dedans.

ÉCRIRE, CRÉER, JOUER, C'EST SE FAIRE JUSTICE

Écrire, créer, jouer, c'est réclamer justice, c'est aussi se la faire soi-même. Pour l'expérience que j'en ai, il y a, je crois, plus de justice dans une fiction que dans une salle d'audience. Quand on ne nous donne pas la parole, il faut la prendre. Je ne sais plus qui disait «Écrire, créer, c'est une question d'autorisation». Eh bien, dites-vous que vous l'avez, cette autorisation, pas de moi mais du monde. Le monde a besoin d'entendre vos voix et c'est vital. Parce que sinon on n'entend que des Georges Louis Bouchez. Et ça c'est moche.

C'est Virginie Despentes qui raconte son viol dans «King Kong Théorie», c'est Sébastien Ministru qui nous parle de son père analphabète et de sa honte sociale dans «Apprendre à lire», c'est Annie Ernaux qui dépeint ce garçon qui l'a humiliée dans «Mémoires de fille», c'est Guillaume Gallienne qui explique combien c'est dur d'être un petit garçon féminin dans le film «Les Garçons» et «Guillaume, à table!». C'est toutes ces œuvres tristes ou drôles ou belles qui relient leur expérience personnelle au grand monde environnant. C'est finalement cette culture qui jette des ponts, qui nous fait nous sentir moins seuls, qui nous montre, quand on est très isolé, qu'il y a quelque part ailleurs des gens qui parlent le même langage et qui vivent les mêmes émotions. (...)

Ce n'est pas parce que quelques médiocres personnages dévoient les arts que ceux-ci ne valent rien. En fait ils sont le remède. Ils sont l'antidote. En tout cas, ils sont mon remède.

Donc, pour conclure et vraiment au tout premier degré: «Heal the world, make it a better place, for you and for me and the entire human race. There are people dying. If you care enough for the living, make it a better place, for you and for me». («Guéris le monde, fais-en un lieu meilleur, pour toi, pour moi et pour toute la race humaine. Il y a des gens qui meurent. Si vous vous souciez assez des vivants, faites-en un lieu meilleur, pour vous et pour moi.»)

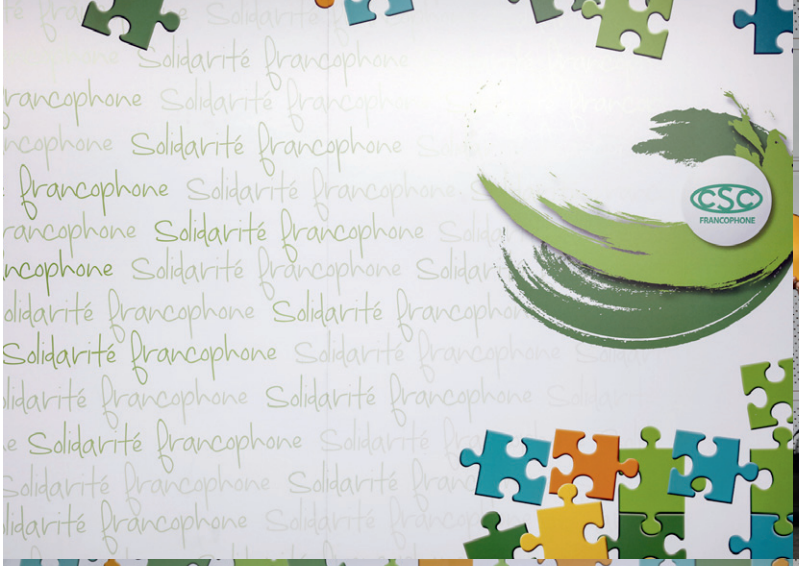

CONSULTEZ ET TÉLÉCHARGEZ TOUTES LES PHOTOS DU CONGRÈS SUR HTTP://BIT.LY/CONGRES-CSC-FRANCOPHONE

CRUDE OIL Co.
California

Malika et David, les animateurs

David: Je vous communique une info de la sécurité. Je vous demande de rester calme. Il y aurait en ce moment-même, infiltrés parmi nous, des militants de la FEB!
Malika: Pas de panique! On gère. N'empêche, ça a dû être un choc pour eux d'arriver au parking d'Aéropolis… Le parking de la FEB, un jour de congrès, il doit ressembler à un stand BMW le premier jour du salon de l'auto!
David: Oui mais à la CSC, on est vert! Je suis sûr que tous les congressistes présents sont venus à vélo ce matin.
Malika: Ils vont voir ces militants de la FEB ce qu'est une vraie journée de travail! On s'est tous levés aux aurores pour nous chamailler autour d'une virgule au quatrième paragraphe du point 17 de la page 6.
David: Il va falloir voter, compter, revoter, recompter… On va sans doute repartir avec la tête comme un seau mais les sujets abordés aujourd'hui sont essentiels.

Kody, l'humoriste

En secondaire, il s'est présenté à l'élection du délégué de classe. Il avait sans doute à cœur de défendre les intérêts de ses copains et copines… un peu comme un délégué syndical en entreprise. Cela nous fait un beau point commun. Et le slogan était aguicheur: «Votez sexy, votez Kody!» Habituellement, on le retrouve dans le «Grand cactus» sur La Deux, où il nous fait mourir de rire… Mais aujourd'hui, il est ici, parmi nous. Merci de faire un tonnerre d'applaudissements pour… Kody!: «*Je suis né au Zaïre. Je suis un humoriste belge. Je représente une des couleurs du drapeau belge… Quand on est Belge et qu'on n'a pas de boulot, on est Carolo. Je n'ai rien contre Charleroi, le pays noir, vous pensez bien… Si je suis là devant vous, c'est à cause de l'abolition de l'esclavage. Ou bien je serais devant vous, mais ce serait le marché aux esclaves… Parfois, pour l'argent, on fait des trucs qu'on ne ferait pas. Du coup, je suis venu aujourd'hui pour vous divertir…*»